MJC CL2V

11, Rue Erik Satie
33200 BORDEAUX
****

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Yves Marie GIRAUD
Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

3 Rond-point de la Millade
33610 CESTAS
Tél : 05 56 78 17 88

MJC CL2V

11, Rue Erik Satie
33200 BORDEAUX
****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Yves Marie GIRAUD
Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

3 Rond-point de la Millade
33610 CESTAS
Tél : 05 56 78 17 88

Yves Marie GIRAUD

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

3 Rond- point de la Millade
33610 CESTAS
Tél : 05 56 78 17 88

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

****

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire au comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons vérifié le cadre conventionnel des subventions reçues de la part des financeurs ainsi que leur correcte comptabilisation et leur rattachement à l'exercice concerné.

Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des disponibilités, nous nous sommes assurés du respect du principe de séparation des exercices et du correct rattachement des charges financières.

L'annexe des comptes annuels précise dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » le montant de la provision pour primes de fin de carrière.
Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de cette provision s'est fondée sur la documentation du risque identifié et sur la revue des estimations retenues pour sa valorisation.

L'annexe des comptes annuels précise également dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » les modalités de valorisation des différents avantages en nature alloués à l'association ainsi que la valorisation des contributions bénévoles.
Nous nous sommes assurés de la conformité aux normes comptables et aux pratiques du secteur associatif des modalités d'évaluation retenues par la MJC CL2V en matière d'évaluation de ces avantages en nature et contributions volontaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cestas, le 21 mars 2020

Yves Marie GIRAUD
Commissaire aux Comptes
3, Rond Point de la Millade
33610 CESTAS
Tél. 05 56 78 17 88

Le Commissaire aux Comptes
Yves Marie GIRAUD

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 633	4 633		379	379-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	31 671	28 167	3 503	4 574	1 071-	23.41-
	Autres immobilisations corporelles	78 467	60 534	17 933	21 983	4 050-	18.42-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	114 771	93 334	21 437	26 936	5 499-	20.42-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	561		561	562	1-	0.18-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	39 103		39 103	37 592	1 511	4.02
	Valeurs mobilières de placement	29 330		29 330	189 630	160 300-	84.53-
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	330 066		330 066	119 607	210 460	175.96
	Charges constatées d'avance (3)	3 287		3 287	3 154	133	4.23
	Total III	402 347		402 347	350 544	51 803	14.78
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	517 119	93 334	423 784	377 480	46 304	12.27

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	180 908	173 168	7 740	4.47
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	32 483	7 740	24 743	319.68
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 850	9 217	3 368-	36.53-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	219 240	190 125	29 115	15.31
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	74 571	64 656	9 915	15.34
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	74 571	64 656	9 915	15.34
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	39 328	41 879	2 551-	6.09-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	11 390	14 694	3 304-	22.49-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	79 255	66 126	13 129	19.85
	Total IV	129 973	122 699	7 273	5.93
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	423 784	377 480	46 304	12.27

(1) Dont à plus d'un an 50 718 56 573
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

YM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services	160 471	200 995
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	358 782	366 845
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 544	11 148
Collectes		
Cotisations	11 086	11 605
Autres produits	49 549	21 016
Total I	593 433	611 608
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 615	6 136
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	171 854	177 692
Impôts, taxes et versements assimilés	5 106	6 987
Salaires et traitements	273 267	290 620
Charges sociales	89 916	110 627
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 803	12 051
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 623	8 622
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (2)	370	414
Total II	570 553	613 150
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 880	1 542-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 305	2 840
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	734	703
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	3 040	3 544
Charges financieres		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	3 040	3 544
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	25 920	2 002
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 042	2 344
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 568	3 403
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	6 610	5 747
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	47	9
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	47	9
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 563	5 738
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Total des produits (I+III+V+VII)	603 083	620 899
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	570 600	613 159
Solde intermédiaire	32 483	7 740
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
5. Excédents ou Déficits	32 483	7 740

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 423 784.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 593 433.17 Euros et dégageant un excédent de 32 482.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La provision pour risques a été dotée de 10 622.67€ au titre de l'exercice 2019. Elle comprend la provision pour les primes de fin de carrières dotée de 7 580.26€ et reprise pour un montant de 707.46€ au titre de départ de salariés ; ainsi que le risque, pour un montant global de 3 042.41€, correspondant à la demande de l' ASP de reversement des aides perçues sur 2019 pour l'embauche d'un contrat unique d'insertion.
La provision pour risque à fin 2019 s'élève ainsi à 74 571.21€.

Le résultat de l'exercice 2018 soit un bénéfice de 7 739.85€ a été imputé sur les fonds associatif s'élevant ainsi à la somme de 180 907.79€ au 31 décembre 2019.

Les subventions reçues sur l'exercice 2019 des différentes collectivités ont été affectées en totalité sur les secteurs pour lesquelles elles avaient été demandées.

La MJC CL2V bénéficie d'avantages en nature alloués par les Mairies de Bordeaux et de Mérignac essentiellement constitués par la mise à disposition des locaux situés au 11 rue Eric Satie à Bordeaux depuis le 2 novembre 2007, ainsi qu'une grande partie de leur entretien et des taxes afférentes.
Cette mise à disposition de locaux a été évaluée comme les loyers commerciaux de seconde main à 110€/m² avec une superficie de 1122m² soit une valeur de 123 420€.

La Fédération Française des MJC octroie aussi à l'association la mise à disposition de son Directeur et l'accompagnement de l'association par convention-facturation aux 2 villes de Bordeaux et de Mérignac, à part égale par le biais du FONJEP. Le montant de la mise à disposition du directeur et de l'accompagnement s'élève à 79 782€ pour l'année 2019 (dont 6 174€ d'accompagnement). Ce montant est financé à 50% par la ville de Bordeaux et à 50% par la ville de Mérignac soit 38 664€ chacune; et par la Fédération Française des MJC à hauteur de 2 454€.
Il faut noter que l' Etat n'a pas reconduit pour 2019 son aide de 7 164€ par le dispositif du poste Fonjep précédemment affecté au poste de direction.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Pour information et afin de compléter les données comptables, il faut préciser les éléments suivants:

Les heures effectuées en 2019 par les bénévoles s'élèvent à 8 462 heures pouvant être réparties en 8 secteurs :

- Instances :	950 heures
- G10 :	192 heures
- Commissions :	648 heures
- Administration :	210 heures
- Accompagnement à la scolarité :	1 932 heures
- Fêtes et autres manifestations publiques :	3 080 heures
- Formation :	96 heures
- Activités / Ateliers :	1 354 heures

Soit un total de 8 462 heures valorisées au Smic brut horaire de 2019 soit 10.03€ et majorées de 36.73%, taux moyen des charges patronales sur l'année 2019 soit un montant total de 116 045€, équivalent à 4.65 postes à temps complet.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 720		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 481		1 581
Installations générales agencements aménagements divers	10 017		
Matériel de transport	27 873		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 180		4 770
TOTAL	111 552		6 351
TOTAL GENERAL	117 272		6 351

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 087	4 633	4 633
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		392	31 671	31 671
Installations générales agencements aménagements divers			10 017	10 017
Matériel de transport			27 873	27 873
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 373	40 577	40 577
TOTAL		7 765	110 138	110 138
TOTAL GENERAL		8 851	114 771	114 771

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 341	379	1 087	4 633
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	25 907	2 652	392	28 167
Installations générales agencements aménagements divers	5 635	1 006		6 642
Matériel de transport	16 707	3 983		20 690
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 745	3 783	7 326	33 202
TOTAL	84 994	11 424	7 717	88 701
TOTAL GENERAL	90 336	11 803	8 804	93 334

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	379				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 652				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 006				
Matériel de transport	3 983				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 783				
TOTAL	11 424				
TOTAL GENERAL	11 803				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	64 656	10 623	707		74 571
TOTAL	64 656	10 623	707		74 571
TOTAL GENERAL	64 656	10 623	707		74 571
Dont dotations et reprises d'exploitation		22 425	707		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	39 103	39 103	
Charges constatées d'avance	3 287	3 287	
TOTAL	42 390	42 390	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	14 104	14 104		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 878	24 878		
Autres impôts taxes et assimilés	345	345		
Autres dettes	11 390	11 390		
Produits constatés d'avance	79 255	79 255		
TOTAL	129 973	129 973		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues,calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue, ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Equipements communs	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau & Info.	Linéaire	4 ans
Matériel audio visiuel	Linéaire	5 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 103
Total	39 103

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	20 511
Autres dettes	11 390
Total	31 901

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 287
Total	3 287
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	79 255
Total	79 255

MJC CL2V

11, Rue Erik Satie
33200 BORDEAUX

****

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2019

Yves Marie GIRAUD
Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

3 Rond-point de la Millade
33610 CESTAS
Tél : 05 56 78 17 88

Yves Marie GIRAUD
Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

3 Rond-point de la Millade
33610 CESTAS
Tél : 05 56 78 17 88

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2019

****

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien- fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Cestas, le 21 mars 2020

Yves Marie GIRAUD
Commissaire aux Comptes
3, Rond Point de la Millade
33610 CESTAS
Tél. 05 56 78 17 88

Le Commissaire aux Comptes
Yves Marie GIRAUD